



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer**

SEB  
Service Eau et Biodiversité  
Pôle Planification Eau et Biodiversité - Unité Biodiversité

Rennes, le 13/07/2022

**Objet : Consultation du public relative à la location du droit de pêche sur le Domaine Public Fluvial (DPF) de l'Etat**

### **Note de synthèse de la consultation du public**

En application de l'article L.120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le Cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat cité en objet a fait l'objet d'une consultation du public sur le portail des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine, du 19 mai au 8 juin 2016 inclus.

Les observations éventuelles du public pouvaient être transmises, dans ces délais, par voie postale ou par courriel aux adresses suivantes :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service eau et biodiversité  
Le Morgat - 12 rue Maurice Fabre - CS 23167 - 35031 RENNES CEDEX

[ddtm-peche@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-peche@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Aucune observation du public n'a été exprimée au cours de la consultation.

Le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat dans les eaux mentionnées à l'article L435-1 du code de l'environnement au 1er janvier 2023 a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2022.

Le Chef de l'Unité Biodiversité

Sébastien JIGOREL